

[illegible]

Fait à Limoges, au siège de Limoges Métropole.

Signé électroniquement le 05/01/2024

204 **President,**
University of Guernsey

Cet article sera également l'objet d'une notification auprès de l'Ordre.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT-ROUX

1 DOCUMENT - Publié le 5 Juillet 2024



25467.pdf
(.pdf, 154,4 Ko)

TÉLÉCHARGER